

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
866 Second Avenue, 2nd Floor
New York, N.Y. 10071
Tel : (212) 832 6553/6582 * Fax : (212) 832 6558
Email congo@un.int**

DECLARATION

DE

S.E.M Basile IKOUEBE

Ambassadeur, Représentant Permanent

**(Au nom de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique
Centrale : CEEAC)**

A l'occasion de la

*« Deuxième Réunion biennale des Etats pour l'examen de la mise en
œuvre du programme d'action en vue de prévenir, combattre et
éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses
aspects »*

New York le 12 juillet 2005

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de ma délégation et également au nom des 10 autres pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad.

Je m'associe à la déclaration faite par le Représentant du Nigeria au nom du groupe africain et je me félicite particulièrement de l'appel qu'il a lancé en faveur d'une assistance accrue aux Etats de l'Afrique centrale pour leur permettre de lutter efficacement contre le fléau du commerce illicite des armes légères.

Dans un contexte international où les objectifs du désarmement en général sont loin d'être atteints alors que les défis à relever deviennent de plus en plus nombreux, notamment face à la montée du terrorisme international, la présente réunion représente une étape importante qui mérite d'être saluée. Il s'agit en effet pour tous les participants de faire le point des mesures prises à tous les niveaux, y compris de la société civile, désormais partie prenante dans ce processus.

Cette réunion se tient également au moment où se posent de grandes interrogations sur le renforcement des instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération nucléaire et à l'arrêt de la course aux armements.

En effet, l'échec de la 7^{ème} conférence d'examen des Etats parties au TNP est de nature à entamer la crédibilité du régime de non-prolifération, dans un monde où le danger nucléaire paraît toujours considérable.

Chacun sait en effet que cette conférence s'est achevée sans un accord sur le fond, le document adopté à la fin des travaux n'étant que de nature procédurale.

Les regrets et frustrations exprimés par les uns et les autres devant cet échec devraient donc nous interpeller fortement pour inspirer le sursaut nécessaire à l'aboutissement heureux des présents travaux.

Nous vous assurons d'ores et déjà de notre pleine coopération au cours de ces travaux.

Monsieur le Président,

La CEEAC qui compte 11 pays membres dont 7 étaient encore, il n'y a pas longtemps, en situation de conflit armé, comprend parfaitement la gravité et l'actualité de la problématique que représente le commerce illicite des armes légères.

Pour bien souligner l'importance qu'ils accordent à ce problème et dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, ces pays ont organisé du 12 au 14 mai 2003 à Brazzaville un séminaire sur la mise en œuvre dans la sous-région du Programme d'action de New York.

Les conclusions de ce séminaire, notamment le programme d'activités prioritaires adopté à cette occasion, ont été présentées ici même au cours de la première réunion biennale.

Poursuivant leur coopération dans ce domaine, les 11 pays ont, au cours de la 22^{ème} Réunion ministérielle du Comité tenue à Brazzaville du 14 au 18 mars 2005, fait le point des actions et initiatives menées dans le cadre de la mise en œuvre aussi bien du programme d'Action des Nations Unies que du programme d'Activités prioritaires de Brazzaville.

Le bilan fait à cette occasion leur a notamment permis de se féliciter de :

- l'adoption des législations réprimant les infractions liées à la possession ou à la commercialisation des armes légères ;

- la création d'unités spécialisées dans la lutte contre le grand banditisme et le trafic illicite des armes légères et le renforcement des moyens mis à la disposition des structures existantes ;
- l'organisation par les forces de sécurité d'opérations de ramassage d'armes illégales, notamment dans les zones frontalières ;
- l'échange d'informations entre les services de sécurité de pays voisins et l'organisation d'actions conjointes aux frontières ;
- l'organisation d'opérations de formation ou de sensibilisation sur les questions relatives à la prolifération et à la circulation illicite des armes légères.

Les participants ont toutefois reconnu que ces efforts demeurent fragiles et susceptibles d'être hypothéqués par des difficultés liées notamment :

- à la porosité des frontières qui favorise la circulation illicite des armes légères ;
- au manque d'équipements appropriés de détection et à celui d'un personnel qualifié ;
- à l'absence d'informations et de données exactes sur la nature et la quantité des armes en circulation.

Enfin, les participants à la réunion de Brazzaville ont lancé un appel dans 3 directions :

a)- aux Etats membres pour les inviter à redoubler d'effort dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères au niveau national et sous-régional en mettant notamment l'accent sur la nécessité d'harmoniser les législations nationales dans ce domaine ;

b)- au Secrétariat de la CEEAC pour que cette institution s'implique davantage dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères ;

c)- à la communauté internationale pour qu'elle apporte aux pays de cette sous-région l'appui nécessaire à l'organisation d'une lutte efficace contre le commerce illicite des armes légères.

Cet appel, j'ai donc aujourd'hui l'honneur de le renouveler devant cette Assemblée, et de le lancer également en faveur de la Région des Grands lacs qui compte en son sein des pays de l'Afrique centrale et qui se trouve confrontée aux mêmes défis.

Monsieur le Président,

Comme vous pouvez vous en convaincre, l'Afrique centrale est résolument engagée dans la lutte contre la circulation illicite des armes légères ; elle espère par ce moyen consolider les processus de paix en cours dans la plupart des pays de la sous-région qui se trouvent en situation post-conflit, et donc confrontés à l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

Vous comprendrez donc pourquoi l'Afrique centrale, comme le reste du continent, se félicite des progrès enregistrés le mois dernier dans le processus d'élaboration d'un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères. Elle estime qu'il s'agit d'un pas important devant nous conduire vers l'adoption d'un instrument véritablement efficace, devant revêtir un caractère juridique contraignant.

Je vous remercie de votre aimable attention.